

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

**Gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation du bâtiment administratif
« Luxconnect » à Bettembourg**

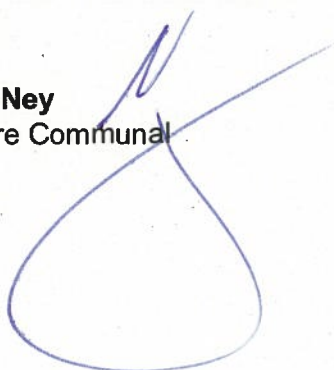
Il est porté à la connaissance du public que la demande de la part de la société Luxconnect S.A. concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation du bâtiment administratif « Luxconnect » à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 8 mai 2026 Réf. EAU/AUT/25/0778 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 22 mai 2026 et va jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 20 mai 2026

Damien Ney
Secrétaire Communal



Jean Marie JANS
Bourgmestre

